

Saison 2025/2026

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE U15F à 11

SOMMAIRE

Article 1 Licenciées	2
Article 2 Engagement et composition des équipes	2
Article 3 Organisation de la compétition	2
Article 4 Terrains	3
Article 5 Encadrement	3
Article 6 Arbitrage	3
Article 7 Aide aux frais de déplacements	3
Article 8 Règlements Généraux	3

Article 1 Licenciées

Le championnat U15F est ouvert aux joueuses licenciées U15F - U14F. Possibilité de surclassement des licenciées U13F à raison de 3 joueuses maximum.

Article 2 Engagement et composition des équipes

- 1) Le championnat U15F est ouvert aux équipes féminines affiliées à la L.B.F, engagées **dans leur district d'appartenance** de la Ligue de Bretagne et disputant les brassages organisés par la LBF **et accédant suite à la phase qualificative départementale**.
- 2) Pourront également participer dans cette compétition des équipes féminines issues de Groupements de jeunes déclarés et validés par la LBF.
- 3) Chaque équipe pourra être composée de 11 joueuses et de 3 remplaçantes maximum.
- 4) La règle de la remplaçante remplacée est applicable.
- 5) Nombre de 4 mutées maximum (Dont 1 maximum hors période).

Article 3 Organisation de la compétition

- 1) Calendrier Général validé par la Commission « Gestion des Compétitions » de la Ligue de Bretagne
- 2) Le temps de jeu pour chaque rencontre est de : 2 X 40'. (Ballon : T5)
- 3) Tous les matchs sont fixés au samedi. Horaires officiels des rencontres 13h30 ou 15h30 à déclarer par le club recevant lors de l'engagement. Toutes modifications de date, d'horaire ou de lieu de rencontre doivent faire l'objet d'une demande officielle de changement via Footclubs et obtenir l'accord de l'adversaire.
- 4) La feuille de match informatisée doit impérativement être transmise dans les 4 heures suivant la rencontre.
- 5) **Organisation de la compétition**
 - **Phase 1* : Phase qualificative départementale (les 13/09 et 20/09). A l'issue de ces phases qualificatives départementales le nombre de clubs qualifiés par District est le suivant :**
 - **District 22 2 clubs ,**
 - **District 29 3 clubs ,**
 - **District 35 3 clubs ,**
 - **District 56 2 clubs**
 - **Phase 2 : Championnat Régional U15F R1, 1 groupe de 10 équipes**
- * **Les modalités de la Phase 1 sont uniquement applicables pour la saison de transition 2025-2026. A partir de la saison 2026-2027, la compétition se déroulera selon les modalités uniques de la phase 2.**
- 6) Un classement sera effectué et permettra en fin de championnat de délivrer le titre de « Champion Régional U15F »
- 7) **Accession/rétrogradations à l'issue de la phase 2**

Rétrogradations en championnats départementaux des équipes classées 9e et 10e du championnat U15F R1

Accessions des équipes de District :

Phase d'accession régionale (PAR) pour les équipes classées 1e (ou son suivant immédiat en cas d'impossibilité d'accéder réglementaire ou en cas de renoncement) des championnats départementaux U15F D1. A l'issue de cette phase d'accession, 2 équipes accéderont aux championnats U15F R1

Article 4 Terrains

Les matchs se jouent sur des terrains classés (Gazonnés, synthétique ou stabilisés) – La commission pourra accorder des dérogations pour l'utilisation de terrains classés.

Les matchs prévus en nocturne doivent se dérouler sur des terrains dont l'éclairage est classé.

Article 5 Encadrement

La personne en charge de l'équipe, devra être licencié(e) majeur(e) **et avoir le diplôme requis conformément au Statut Régional des Educateurs.**

Article 6 Arbitrage

Préconisation de l'arbitrage des jeunes par les jeunes à la touche.

La Ligue pourra désigner un arbitre officiel, les frais d'arbitrage seront pris en charge à part égale par les 2 clubs. A défaut, l'arbitrage des rencontres (centres) sera effectué par un dirigeant d'un des deux clubs présents (Tirage au sort).

Article 7 Aide aux frais de déplacements

Comme pour les compétitions jeunes la caisse de péréquation de la LBF participe aux frais de déplacements des équipes.

Article 8 Règlements Généraux

Les règlements de la F.F.F. et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement et notamment, réserves et réclamations.

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction de la L.B.F.